## Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

## Réponses d'éclaircissements apportés au Dossier d'appel d'offres

| Non. | Article / Section / Volume / Pièce   | Page /<br>Plan | Des questions   | Réponses   |
|------|--|----------------|---|--|
| 1    | Délai d'Exécution  (jusqu'à la date d'achèvement des Travaux)  Section VII. Cahier des Clauses administratives générales Clause 19.1.1 Fixation et prolongation des délais | CCAG-41        | Il est fait référence au 5ème paragraphe de votre lettre datée du 29 mai 2020, qui stipule ce qui suit.  Nous comprenons la situation qui prévaut et avions pris les dispositions suivantes:  (iv) la date de démarrage des travaux sera fixée d'accord partiel avec l'entreprise et le Maitre d'Ouvrage,  Sur la base de votre lettre ci-dessus, nous comprenons que le délai jusqu'à la date d'achèvement commencera à courir sous réserve d'un accord mutuel entre le Maître d'Ouvrage et l'Entrepreneur en plus de l'accomplissement des conditions d'entrée en vigueur du Marche telles que spécifiées à l'Article 52.1.  Veuillez le confirmer. | Oui, nous confirmons que la date de<br>démarrage sera communiquée après<br>accord mutuel entre le Maître<br>d'Ouvrage Délégué et l'Entreprise. |
|      |  |                | voumez le comminer.   |  |